



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

SOMMAIRE

I.	Rapport de Gestion 2010	3
II.	Comptes Sociaux au 31 décembre 2010	20
III.	Etats Financiers IFRS au 31 décembre 2010	48
IV.	Rapports des Commissaires aux Comptes	73
V.	Attestation des Responsables	80



Rapport de gestion 2010

EURO Ressources S.A.

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

SOCIÉTÉS CONTROLÉES

Suite à la cession de la Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »), l'unique filiale d'EURO Ressources S.A. (« EURO », ou la « Société »), le 22 octobre 2010 à la société Auplata SA, la Société ne contrôle plus aucune société au 31 décembre 2010. Conformément à la réglementation française, seuls les comptes sociaux de la Société seront soumis au vote des actionnaires.

Cependant, compte tenu de la réglementation canadienne, la Société ayant été cotée à la Bourse de Toronto jusqu'au 17 juillet 2009 et ayant encore un certain nombre d'actionnaires canadiens, elle doit à ce titre pour les besoins canadiens continuer à publier au Canada des comptes IFRS. Afin de respecter le principe de l'équivalence d'information prévu dans le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la Société a donc établi des comptes IFRS qui feront partie du Rapport Financier Annuel, mais qui ne seront pas soumis à l'approbation des actionnaires de la Société.

- ◆ EURO RESSOURCES SA – au capital de 624.964,61 Euros.

Les actions de la Société sont cotées sur le compartiment C d'Eurolist by Euronext de la Bourse de Paris sous le symbole « EUR ».

PRISES DE PARTICIPATION :

EURO n'a pris aucune participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

APERÇU D'EURO

EURO perçoit des redevances et possède des intérêts similaires dans des mines d'or en exploitation. Elle possède un droit de redevance de 10 % sur la production de la mine d'or de Rosebel, au Surinam, exploitée par IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») depuis la fusion absorption de Cambior Inc. par IAMGOLD en novembre 2006.

REDEVANCES DE ROSEBEL – RESSOURCES MINIERES

Au 31 décembre 2005, les réserves et ressources minières de la mine d'or de Rosebel inventoriées par Cambior Inc, à l'époque, ont été contrôlées par un Expert qualifié, qui a transmis un rapport à EURO conformément au Canadian National Instrument 43-101. Les informations, au 31 décembre 2007, fournies par IAMGOLD ont été vérifiées. Il ressort du rapport de l'Expert Qualifié en date du 15 avril 2008, que l'inventaire minier au 31 décembre 2007 permettait, selon toute vraisemblance, d'anticiper que Rosebel puisse atteindre le seuil des 7.000.000 onces d'or, montant maximum au titre du calcul de la Redevance Rosebel, conformément à l'Accord de participation.

Depuis IAMGOLD a préparé un rapport technique concernant la mine d'or de Rosebel date du 29 mars 2010 (le "Rapport Rosebel"). Le Rapport Rosebel a été préparé par le Docteur Gabriel Voicu, PhD, P.Geo, géologue et responsable de l'exploration de Rosebel Gold Mines N.V., filiale d'IMAGOLD qui détient et exploite la Mine de Rosebel. Le Docteur Voicu est un Expert qualifié au sens de la norme Canadienne NI 43-101, mais il en tant que salarié d'une société liée indirectement à EURO, il ne peut être considéré comme indépendant. Conformément aux dispositions des articles section 5.2(1)(b)(ii) de la Norme NI 43-101, le Rapport Rosebel n'a pas à être préparé par un Expert indépendant dans la mesure où le Rapport Rosebel ne fait pas état d'une modification de 100% ou plus des "ressources" ou des "réserves" par rapport au précédent rapport de 2007 qui avait été préparé par un Expert indépendant.

Les informations, au 31 décembre 2010, fournies par IAMGOLD en février 2011, permettent de considérer qu'il n'y a pas de dépréciation à prendre au titre de l'année 2010, car les réserves/ressources confirment que le seuil des 7.000.000 onces d'or soit dépassé.

Des informations supplémentaires sur le mode de calcul des ressources minières peuvent être obtenues sur le site Internet de IAMGOLD dont l'adresse est www.IAMGOLD.com

RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIERE ET LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le présent rapport de gestion, arrêté au 16 mars 2011, doit être lu conjointement avec, et est relatif, aux états financiers sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et à leurs annexes. Les états financiers sont exprimés en euros.

COMMENTAIRES SUR LES DONNÉES CHIFFRÉES

Bilan - Le total du bilan au 31 décembre 2010 s'élève à 31.539.812 euros (26.127.054 euros en 2009). Au 31 décembre 2010, les fonds propres sont positifs de 26.128.524 euros contre des capitaux propres positifs de 24.778.402 euros au 31 décembre 2009.

Résultat – Les comptes annuels d'EURO font apparaître un résultat net positif de 18.849.131 euros au 31 décembre 2010 contre 15.683.598 euros au 31 décembre 2009. La société dégage un résultat financier de 5.304.567 euros contre un résultat au 31 décembre 2009 de -736.339 euros.

Comparaison des exercices 2010 et 2009

En 2010, le chiffre d'affaires et les autres produits se sont élevés à 28.885 milliers d'euros, contre 19.362 milliers d'euros en 2009, soit une augmentation de 49%. La quasi-totalité du chiffre d'affaires et des autres produits sont imputables aux Redevances sur la mine de Rosebel. La mine d'or de Rosebel a produit 416 milliers onces d'or en 2010 (2009: 412 milliers onces d'or), soit une augmentation d'environ 1%. L'augmentation des Redevances s'explique principalement par le fait que la moyenne du prix d'or sur le marché de Londres a atteint des niveaux records en 2010 de \$1.224 par once d'or, à comparer à \$972 par once d'or pour l'année 2009, soit une hausse de 26%. La dépréciation de l'euro a néanmoins été un autre facteur prépondérant à l'origine de l'augmentation du chiffre d'affaires avec un impact du au change favorable de 5% pour 2010.

Les charges d'exploitation hors dotations aux amortissements et dépréciations se sont élevées à 1.397 milliers d'euros par rapport aux 1.602 milliers d'euros de 2009, soit une diminution de 13%. Cette diminution s'explique principalement par le fait que depuis le début de l'exercice

2010, la Société ne supporte plus les coûts relatifs à la sécurité sur les Propriétés Paul Isnard, coûts qui s'élevaient à 207 milliers euros en 2009.

Afin de diminuer l'impact du risque de change dans le cadre du paiement de la prime d'émission, que le droit français impose de payer en euros, et d'assurer à la Société les liquidités suffisantes en euros pour effectuer ce paiement intervenu en mai 2010, un contrat de couverture du risque de change a été mis en place en avril 2010. La Société ne disposait pas à cette date de la trésorerie nécessaire en euros puisque la redevance Rosebel est payée en Dollars US et que la trésorerie est gérée en Dollars US.

Le contrat de couverture du risque de change mis en place consistait :

- à acheter 17.500 milliers d'euros à un taux de change prédéterminé (1 euro pour 1,357 Dollars US) à une date future prédéterminée (19 mai 2010)
- et vendre 17.500 milliers d'euros au taux de change en vigueur le jour du dénouement du contrat.

Ce contrat figeant le taux de change était la manière la plus simple de se garantir contre un risque de change.

Suite à la forte dévaluation, non anticipée, de l'euro par rapport au dollar, avec un cours au terme du contrat de 1 euro pour 1,2201 Dollars US, une charge de 1,9 millions d'euros (2,39 millions de dollars US) a été comptabilisée en 2010 concernant cette opération, (2009 : 0 €).

Par ailleurs, au titre de l'année 2010, EURO a supporté des coûts relatifs au règlement du contrat de couverture sur l'or de 2.609 milliers d'euros correspondant au règlement du dernier contrat de couverture sur l'or en janvier 2010, alors qu'en 2009, ces coûts s'élevaient à 968 milliers d'euros.

L'augmentation des dotations aux amortissements, qui s'élèvent à 626 milliers d'euros (contre 621 milliers en 2009), soit une hausse de 1 %, reflète la hausse de la production d'or de la mine de Rosebel par rapport à 2009.

EURO a comptabilisé au titre de l'année 2010 une charge d'impôt sur les bénéfices de 5.993 milliers d'euros à comparer avec un montant 959 milliers d'euros au titre de l'année 2009.

Le bénéfice net au 31 décembre 2010 qui s'élève à 18,85 millions € (0,30 € par action) est à comparer aux 15,68 millions € (0,25 € par action) au titre de l'année 2009.

LIQUIDITE ET FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2010, le montant des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élève à 13,294 millions d'euros. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement est suffisante pour financer nos besoins opérationnels courants.

Au courant du 4^{ème} trimestre 2009, la société a commencé à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements à court terme conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié.

COUVERTURE

Ainsi que l'exigeait notre contrat de prêt avec Macquarie Bank Limited, nous avons conclu en

janvier 2005 un premier contrat de vente à terme d'or, lequel nous fait obligation de vendre 5.700 onces d'or à cet établissement financier à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 31 mars 2005 et, par la suite, tous les trois mois jusqu'au 30 juin 2007. Le règlement est effectué à la fin du mois suivant le trimestre calendaire, ce premier contrat a été soldé à son échéance par un dernier règlement intervenu le 31 juillet 2007. Au cours du 3^{ème} trimestre 2005, nous avons conclu un deuxième contrat de vente à terme d'or qui nous faisait obligation de vendre 5.700 onces d'or supplémentaires à Macquarie à la fin de chaque trimestre calendaire à partir du 3^{ème} trimestre 2007 et ce jusqu'au 31 décembre 2009.

En vertu de ces contrats de vente à terme de gré à gré avec règlement en espèces, quand le cours de clôture moyen de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres pour un trimestre calendaire est inférieur au prix contractuel, l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu doit payer à EURO un montant égal à la différence entre le cours moyen de l'once d'or sur le trimestre et le prix stipulé par le contrat multiplié par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Si le prix moyen de l'once d'or du trimestre calendaire précédent est supérieur au prix de l'once d'or stipulé dans le contrat, EURO doit payer à l'établissement financier avec lequel le contrat a été conclu une somme égale à la différence entre le cours moyen et le prix contractuel multipliée par le nombre d'onces restant dû au titre du trimestre concerné. Le prix stipulé par le premier contrat de vente à terme d'or était de 421,00 Dollars US l'once. Il est de 458,50 Dollars US l'once d'or pour le deuxième contrat de vente à terme d'or.

La couverture est structurée de manière à refléter et à compenser le caractère variable du prix de l'or qui a servi à calculer le montant dû à la Société au titre de la redevance Rosebel à concurrence de la part qui lui revient dans la production de 57.000 onces par trimestre.

En janvier 2010, la Société a réglé les derniers 5.700 onces d'or. Au 31 décembre 2010, la société n'a plus de contrat de couverture sur l'or.

Règles comptables – La Société ne détenant plus aucune participation au 31 décembre 2010 et ne devant plus en conséquences présenter à ces actionnaires des comptes établis selon les normes IFRS, les états financiers au 31 décembre 2010 ont été établis en conformité avec le plan comptable général de 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999, les règlements comptables 2006-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis selon le principe des coûts historiques.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN 2010

Capitaux propres

Compte tenu du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à un bénéfice de 18.849.131 euros, les capitaux propres sociaux de la Société s'élèvent au 31 décembre 2010 à 26.128.524 euros et sont donc supérieur à la moitié du capital social.

Délégations

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100 alinéa 7 du Code de Commerce, nous vous informons qu'il n'y a pas de délégation octroyée à votre Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital actuellement en vigueur.

- **Franchissement de seuils** – La Société n'a pas prévu de franchissement de seuils statutaires. Toute personne physique ou morale est cependant soumise à l'application des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce et doit soumettre les informations requises lors du franchissement des seuils prévus à la loi. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuil.
- **Déclaration de participation** – L'autorité des Marchés Financiers par une Décision – Information n° 211C0282 en date du 8 mars 2011 a fait savoir que :

"Par courrier reçu le 4 mars 2011, la société de droit canadien IAMGOLD Corporation (401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153, Toronto (Ontario) Canada, M5H 2Y4) a informé l'Autorité des marchés financiers de la fusion-absorption de la société IAMGOLD-Québec Management Inc. par la société IAMGOLD Corporation le 1^{er} mars 2011. Au résultat de cette opération, le nombre d'actions EURO RESSOURCES SA préalablement détenu directement et indirectement par IAMGOLD Corporation est désormais détenu directement par celle-ci, qui a précisé détenir 53 741 108 actions EURO RESSOURCES SA représentant autant de droits de vote, soit 85,99% du capital et des droits de vote de cette société."

Evolution du capital – Au 31 décembre 2010 le capital social de la Société s'élevait à 624.964,61 Euros, divisé en 62.496.461 actions toute de même catégorie d'une valeur nominale de 0,01 Euro chacune. Le capital est intégralement libéré.

En pourcentage du capital, l'évolution de la répartition du capital détenu était la suivante au 8 mars 2011

	RÉPARTITION AU 8 MARS 2011	
Actionnaires	en nombre d'actions	En % du capital arrondi
IAMGOLD Corporation	53.741.108	85,99%
Public	8.755.353	14,01%
Total	62.496.461,00	100,00%

Il n'existe, à la connaissance de la Société, au 8 mars 2011 aucun actionnaire, autre que IAMGOLD Corporation détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital et des droits de vote.

Ressources humaines –La société n'a pas de salariés depuis le 30 avril 2005.

Rémunération des administrateurs et des dirigeants

Les rémunérations perçues par les dirigeants de la société au cours de 2010 sont les suivantes :

Chaque administrateur ayant droit à une rémunération (administrateur indépendant) a reçu un montant fixe annuel de USD 20.000 brut, ainsi que USD 1.250 brut par conseil d'administration et USD 1.000 brut pour des conseils spéciaux auxquels il a participé.

- Monsieur Ian L. BOXALL : 6.300 USD versés en 2010 au titre du quatrième trimestre 2009, 18.188 USD versés en 2010 au titre de 2010 et 5.438 USD au titre de 2010 versés en 2011 ;

- Monsieur David A. Watkins : 6.300 USD versés en 2010 au titre du quatrième trimestre 2009, 18.938 USD versés en 2010 au titre de 2010 et 5.438 USD au titre de 2010 versés en 2011 ;
- Monsieur Ian Smith 6.300 USD versés en 2010 au titre du quatrième trimestre 2009, 18.938 USD versés en 2010 au titre de 2010 et 5.438 USD au titre de 2010 versés en 2011.
- Madame Carol Banducci, Senior Executive Vice-President d'IAMGOLD, n'a pas été rémunérée au titre de sa fonction d'administrateur. Elle a démissionné en tant qu'administrateur le 10 août, 2010. Monsieur Brian Trnkus, Vice President Finance et Corporate Controller d'IAMGOLD a remplacé Madame Banducci. Il n'est pas rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Larry Phillips et Monsieur Paul Olmsted, également senior executives d'IAMGOLD n'ont pas été rémunérés au titre de leur fonction d'administrateur et de Directeur Général pour Monsieur Larry Phillips.
- Madame Susanne Hermans, Directeur Général Délégué non administrateur et Directrice Financière de la Société a perçue au titre de l'année 2010 une rémunération de 150.000 USD

Aucun autre dirigeant n'a perçu de rémunération au titre de l'année 2010. La rémunération des administrateurs et autres dirigeants également dirigeants d'IAMGOLD est comprise dans le contrat de prestation de services conclu avec IAMGOLD.

Autorisations d'exploitation accordées pour des titres miniers pour or alluvionnaire à des tierces parties – Au 31 décembre 2010, il n'existe plus aucun AEX en cours de validité sur les PER d'EURO Ressources et de ses filiales.

Suite à la cession de la totalité du capital de la Société des Mines de Saint-Elie s.a.r.l. (« SMSE »), détentrice de la concession Saint Elie et compte tenu des accords intervenus, la Société doit toucher une redevance de 2,5% sur la totalité de la future production aurifère de Saint-Elie, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 2,5% sur les revenus additionnels au-delà de 350 USD l'once. Ces paiements seront plafonnés à 7.500.000 USD. Au titre de l'exercice 2010, la Société a perçue des redevances s'élevant à 93.534 Euros.

Projets d'exploration – Suite à la restructuration intervenue en 2004 et à l'acquisition de la Redevance Rosebel, début 2005, la Société détenait jusqu'au 22 octobre 2010, directement ou indirectement par sa filiale, la SOTRAPMAG s.a.r.l., des titres miniers sur les sites Paul-Isnard et un droit à Redevance sur la mine de Gross Rosebel au Surinam.

PAUL-ISNARD

Le dossier de demande de premier renouvellement du Permis Exclusif de Recherches de Paul-Isnard ("PER"), dont la première période de validité prenait fin le 1^{er} décembre 2002, a été déposé le 30 juillet 2002 auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie.

Le 24 avril 2003, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable.

Le 6 janvier 2006, un avenant à la première demande de renouvellement a été déposé auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie afin de réduire la surface du permis à 140

km². Par un arrêté en date du 17 février 2006 ; le PER a été renouvelé jusqu'au 30 novembre 2007.

Conformément à la réglementation applicable, la Société a déposée le 30 juillet 2007 auprès du Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières - Direction des Ressources Energétiques et Minérales, une demande de deuxième renouvellement du PER pour une durée de trois ans.

Le 21 février 2008, le dossier a été soumis à l'approbation de la Commission Consultative des Mines de Guyane et a obtenu un avis favorable. Le dossier a été transmis au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables - Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières - Direction des Ressources Energétiques et Minérales et est en cours d'instruction.

Le 15 septembre 2008, EURO a déposé auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable ("MEDAD") les dernières pièces nécessaires afin de permettre l'instruction du dossier de demande de deuxième renouvellement du PER. Le renouvellement du PER est demandé pour une période de 3 ans, expirant en novembre 2010, et est conditionné à un engagement de dépense d'exploration à hauteur de 600.000 euros.

Le Conseil Général des Mines dans sa séance du 10 décembre 2008 a donné un avis défavorable à la demande de deuxième renouvellement du PER.

Par un arrêté en date du 19 janvier 2010, le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat a prolongé la validité du PER jusqu'au 30 novembre 2010, compte tenu d'un engagement minimal de 600 000 euros.

Nous vous rappelons également que les accords suivants concernant Paul Isnard ont été conclus.

Notre Société a signé en date du 26 mars 2007 avec la société Golden Star un Protocole d'Accord portant notamment sur un amendement de l'accord précédent avec Golden Star a propos des concessions et du Permis d'Exploration et de Recherche (« PER ») Paul Isnard, (les «Propriétés»), dont EURO est propriétaire en Guyane française.

Les principaux termes de cet accord étaient :

- Au titre de la production sur les Propriétés, EURO devrait recevoir des redevances calculées de la manière suivante :

- 10% sur les 2 premiers millions d'onces produits,
- 5% sur les 3 millions d'onces produits suivants,

multipliés, dans les deux cas, par le Cours du Marché de l'Or au-delà de 400 USD/onçe.

- D'ici novembre 2007, Golden Star, devait dépenser 1.215.000 Euros sur le PER Paul Isnard détenu par EURO.
- Golden Star s'était engagée à réaliser, dans les 12 prochains mois, une étude de faisabilité sur au moins une des Propriétés.
- Sous réserve d'une étude de faisabilité positive, Golden Star pensait commencer la production commerciale d'ici 30 mois.

- Au cas où la production commerciale devait être retardée, Golden Star devait verser des avances sur redevance s'élevant à 1.000.000 USD par an.
- Golden Star a renoncé à la clause de retour à meilleure fortune liée à l'abandon de créance octroyée en 2004 dans le cadre de la réorganisation, la dette de 8,5 millions d'USD est donc définitivement abandonnée.

Dans le cadre de cet accord signé, Golden Star a dépensé en exploration sur le PER avant le 30 novembre 2007, une somme supérieur à 1.215.000 Euros.

Le 25 septembre 2008, une procédure contentieuse concernant les propriétés Paul Isnard détenues par EURO et sa Filiale en Guyane Française a débuté au Canada (Colombie Britannique) entre EURO et Golden Star Resources Ltd. ("Golden Star"). EURO a demandé à la Cour de constater le refus de Golden Star d'honorer le contrat d'option relatif à Paul Isnard et l'octroi de dommages et intérêts de la part de Golden Star.

Le 26 septembre 2008, Golden Star a déposé un recours au Canada (Ontario), réclamant le transfert à son bénéfice des propriétés Paul Isnard. A défaut du transfert des propriétés Paul Isnard, Golden Star demande une compensation financière.

Les parties ont entrepris des pourparlers, qui ont abouti le 18 novembre 2009, à la signature d'un accord avec Golden Star afin de mettre un terme au litige («l'Accord»).

Aux termes de l'Accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de SOTRAPMAG ainsi que les droits d'Euro sur le PER, à Golden Star ; en échange la Société percevra, à titre de complément de prix, une redevance indexée sur l'or extrait des propriétés Paul Isnard. La redevance, initialement acceptée par les 2 parties, est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multipliée par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'onces et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'onces.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait la société Auplata SA dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprend l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

La cession de la totalité des actions composant le capital de SOTRAPMAG a été réalisée le 22 octobre 2010. Le prix de cession est de 1€ payé comptant le jour de la signature et un complément de prix, correspondant aux redevances sur la production d'or provenant des Propriétés tel que défini dans le Royalty Agreement, estimé à 523 milliers d'euros.

En janvier 2010, EURO a été informé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat que le PER ne pourrait être renouvelé après novembre 2010. C'est pourquoi EURO en accord avec Auplata a déposé avant le 30 novembre 2010 une demande de Permis d'exploitation (« PEX »). Cette demande a été déposée avec une demande de transfert concomitant du PEX une fois obtenu au bénéfice de SOTRAPMAG (désormais détenu par Auplata SA). La demande de PEX couvre une zone nettement plus petite que le PER (10 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Au 31 décembre 2010, sur la base :

- que le schéma minier en Guyane Française est toujours en attente et que les zones dans lesquelles une exploitation ou une exploration seront permises sont toujours en cours d'analyse;

- un tiers a signé un contrat d'option avec la société Auplata SA concernant les Propriétés Paul Isnard ;
- le cours de l'or a atteint au cours de l'année 2010 des prix records, ce qui peut justifier des explorations et exploitations sur ces propriétés;

la valeur de 523 milliers d'euros pour le PER retenue au 31 décembre 2009 n'a pas à être modifiée.

ROYALTY GROSS ROSEBEL

Au 31 décembre 2010, un inventaire des réserves et ressources de la mine d'or de Rosebel a été réalisé par IAMGOLD conformément à la norme Canadienne NI 43-101.

Sur la base des informations déclarées par IAMGOLD, les réserves s'établissaient au 31 décembre 2010 a :

Catégorie Minérale	Nombre d'onces au 31 décembre 2010
Réserves Prouvées	3.493.000
Réserves probables	2.709.000
Ressources Indiquées	3.062.000
Ressources Inférées	641.000

Réserves minérales prouvées : Les réserves minérales prouvées constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrées par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction rentable au moment de la rédaction du rapport.

Réserves minérales probables : Les réserves minérales probables constituent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité. L'étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable.

Ressources minérales indiquées : Les ressources minières indiquées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, densité, la norme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètre techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. L'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour permettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs.

Les ressources minières inférées : Les ressources minières inférées constituent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriés à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages.

De l'information complémentaire concernant le calcul des ressources sont disponibles sur le site de IAMGOLD www.iamgold.com.

La Redevance Gross Rosebel fait l'objet de paiements qui doivent être effectués par IAMGOLD le propriétaire et opérateur de la mine d'or Rosebel au Suriname.

La production de la mine aurifère Rosebel sur l'année 2010 s'est élevée à 415.521 onces. Sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2011 de 360.000 à 380.000 onces.

La Royalty Gross Rosebel due à la Société s'applique aux 7 premiers millions d'onces d'or de la production de la mine, les paiements qui doivent être faits par IAMGOLD au titre de la Redevance Rosebel sont calculés sur la base de la production d'or de la mine de Rosebel et le cours de l'or de l'après midi à Londres. Ce montant est calculé en prenant 10% de l'excédent du prix de l'or au-dessus de 300 Dollars US par once en ce qui concerne la production minière provenant du minerai en « saprolite et la zone de transition », et 10% au-dessus de 350 Dollars US par once pour le minerai en « roche dure » et, dans les deux cas, après déduction d'une royalty du au Gouvernement surinamais équivalent à 2% de la production d'or payable en nature.

Risques environnementaux

Dans le cadre d'une activité d'exploration ou d'exploitation minière en France, une réglementation particulière relative à la préservation de l'environnement doit être respectée. Cette réglementation est principalement dictée par le Code de l'Environnement et le Code Minier et placée sous le contrôle de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE et de l'Office National des Forêts. La Société et sa filiale n'ayant pas à l'heure actuelle d'activité d'exploration ou d'exploitation, elles ne sont pas soumises directement à cette réglementation.

Néanmoins, depuis plus de 10 ans, la plupart des sites aurifères de Guyane, pour ne pas dire tous, font l'objet d'une invasion massive et continue de la part de nombreux orpailleurs clandestins, principalement d'origine brésilienne, mais également Surinamaïse.

Les sites aurifères qui étaient antérieurement détenus par la Société ou son ancienne filiale SOTRAPMAG n'échappent pas à cette invasion.

Ces orpailleurs travaillent, de façon anarchique, soit à l'aide de pompes dans des chantiers situés dans les vallées pour l'exploitation de l'or alluvionnaire, soit à l'aide de détecteurs de métaux (et, depuis peu, à l'aide de broyeurs) sur les filons de quartz aurifère situés sur les collines, dans un non respect total de l'environnement (déforestation incontrôlée, non respect du circuit de l'eau, pollution au mercure, détritiques, chasse intensive et incontrôlée). Certains orpailleurs illégaux sont équipés de matériel lourd (pelleteuses). À Paul-Isnard notamment (secteur d'Elysée, notamment aux alentours des criques « Infirme » et « Bœuf-Mort»), des galeries et des puits d'une profondeur de plusieurs dizaines de mètres ont été ouverts et présentent un réel danger.

En plus de ce pillage manifeste des ressources en or qui appartenaient à la Société, cet orpillage clandestin va de pair avec une insécurité grandissante, liée à la circulation de bandes armées.

Meurtres, braquages et attaques à main armée, vols d'or, trafics d'armes, commerces illicites, prostitution, circulation de drogues dures, ... sont monnaie courante sur ces sites.

Cette situation a été dénoncée continuellement et à plusieurs reprises par des plaintes déposées auprès de l'Administration de Guyane (Préfecture et Procureur de la République), pour chacun des sites concernés. Ces plaintes ont été suivies d'interventions des forces de l'ordre dans le cadre

notamment de l'opération « Harpie » qui, malheureusement, se sont révélées, jusqu'ici, sans réelle efficacité sur le terrain.

La Société ayant été informée de l'augmentation de l'activité de mineurs clandestins sur le site de Paul Isnard, EURO a déposé le 8 septembre 2008 une nouvelle plainte contre X auprès de Monsieur le procureur de la république près le tribunal de grande instance de Cayenne (enregistrée le 11 septembre 2008), demandant l'assistance des pouvoirs publics pour réduire ces activités. Afin de répondre à cette situation, EURO a également fait appel à des consultants pour qu'ils préconisent dans un rapport les actions les plus adaptées à entreprendre. Cette activité clandestine sur le site de Paul Isnard ayant à nouveau augmenté au cours du dernier trimestre 2008, la Société a fait appel début 2009 à un prestataire extérieur afin de sécuriser le site de Paul Isnard par :

- a) L'établissement de rondes régulières sur le site de Paul Isnard ;
- b) L'établissement de comptes-rendus relevant la présence des « clandestins » sur le site de Paul Isnard avec relevé des positions GPS ;
- c) La préparation du rapport nécessaire permettant à la Société de compléter et mettre à jour la Plainte afin que les actions nécessaires puissent être prises par les autorités compétentes pour garantir les intérêts de la Société sur le site de Paul Isnard.

Il va sans dire que ce pillage des ressources aurifères de sub-surface (aussi bien en alluvionnaire qu'en primaire), les problèmes environnementaux et cette insécurité constituent des éléments extrêmement négatifs pour les compagnies minières, dépréciant considérablement la valeur des projets affectés par ces pratiques, restreignant les possibilités de reprise des travaux de terrain, car mettant en danger les équipes de prospection.

Du fait de la cession de SOTRAPMAG intervenue le 22 octobre 2010, la Société n'a plus au 31 décembre 2010 que la demande de PEX mentionné ci-dessus.

DESCRIPTION DE L'ÉVOLUTION PREVISIBLE DE L'ACTIVITE SUR LES DOUZE PROCHAINS MOIS

Pour 2011, il est estimé que la redevance Rosebel pourrait fournir une capacité d'autofinancement à la Société d'environ 36 millions USD, sous réserve que le prix de l'or et la production de Rosebel restent constant avec ceux de 2010. Comme précisé ci-dessus sur la base des informations déposées par IAMGOLD sur le site internet www.sedar.com. IAMGOLD a estimé une production d'or en 2011 de 360.000 à 380.000 onces. La capacité d'autofinancement de la Société sera principalement affectée par le montant de l'impôt, du fait qu'il n'y a plus de déficit reportable pouvant s'imputer sur les résultats futurs. Nous estimons que notre capacité d'autofinancement sera suffisante pour financer nos besoins d'exploitation, en ce compris le remboursement programmé de la dette.

DISTRIBUTION DE PRIME D'EMISSION

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2010, la Société a mis en paiement le 25 mai 2010 au bénéfice de tous les actionnaires inscrits dans ses registre une prime d'émission d'un montant de 17,499 millions €

La prime d'émission concerne le capital libéré versé par les actionnaires à chaque augmentation de capital de la Société, diminué de la valeur nominale des actions. Cette distribution n'a pas eu d'incidence fiscale sur les actionnaires. Le montant de la distribution proposée de la prime d'émission représentait le cumul de la trésorerie excédentaire.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 qui s'élève à 18.849.131,00 euros de la manière suivante :

- Bénéfice net comptable	18.849.131,13 Euros
- Sur lequel se déduit le montant du Poste « Report à nouveau »	(22.897.435,10) Euros
- Soit un solde du Poste « Report à Nouveau » ramené à	(4.048.303,97) Euros

Le montant du poste « Report à nouveau » est ainsi ramené de (22.897.435,10) Euros à (4.048.303,97) Euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, de dépenses et charges du type de celles visées à l'alinéa 4 de l'article 39 de ce même code sous le nom de « Dépenses somptuaires ». De même, nous vous informons qu'il n'y pas eu d'amortissements excédentaires visés à ce même article.

DISTRIBUTION DE PRIME D'EMISSION

Sur la base des résultats opérationnels de la Société, de sa situation financière et de ses besoins actuels et anticipés de trésorerie, le conseil d'administration du 11 mai 2011 arrêtera le montant de la prime d'émission ainsi que ces modalités de paiement qui seront soumis à l'approbation des actionnaires. Cette distribution de prime d'émission ne sera pas soumise à impôts (ni retenue à la source, ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les sociétés).

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune nouvelle convention visée aux articles L. 225-38 et suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Par ailleurs, les conventions antérieurement conclues se sont continuées. Il vous sera soumis le rapport spécial des commissaires aux comptes sur lesdites conventions.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

NEANT

DETENTION DU CAPITAL PAR LES SALARIES AU 31 DECEMBRE 2010

NEANT

DETENTION PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

Au 31 décembre 2010, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

MANDAT DES ADMINISTRATEURS

A la date des présentes, le conseil d'administration d'EURO compte six administrateurs :

Nom et lieu de résidence et fonctions au sein de la Société	Occupation principale actuelle et au cours des cinq dernières années	Fonctions au sein de la Société	Actions détenues ou contrôlées directement ou indirectement
Larry E. Phillips Toronto, Ontario, Canada Directeur Général depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Affairs d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 31 décembre 2008 ⁽³⁾	0
David H. Watkins ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Président du Conseil d'Administration depuis le 14 janvier 2009	Président et Directeur-General de Atna Resources, Vancouver, British Columbia, Canada.	Administrateur depuis le 6 octobre 2006 ⁽³⁾	0
Brian Trnkus Oakville, Ontario, Canada Administrateur depuis le 10 août 2010	Vice President Finance et Corporate Controller d'IAMGOLD Corporation.	Administrateur depuis le 10 août 2010 ⁽³⁾	0
Paul B. Olmsted Mississauga, Ontario, Canada Administrateur depuis le 14 janvier 2009	Senior Vice President Corporate Development d'IAMGOLD Corporation	Administrateur depuis le 14 janvier 2009 ⁽³⁾	0
Ian L. Boxall ⁽²⁾ Grand Caïman, Iles Caïmans Administrateur depuis le 15 avril 2005	Avocat. Jusqu'en 2002, associé senior, Boxalls, cabinet d'avocats	Administrateur depuis le 15 avril 2005 ⁽³⁾	0
Ian Smith ⁽¹⁾⁽²⁾ Vancouver, British Columbia, Canada Administrateur depuis le 14 mars 2008	« <i>President and Chief Executive Officer</i> » de Santa Fe Metals Corp. depuis 2007; Administrateur de Crosshair Mining and Exploration Ltd. Depuis 2006; Administrateur de Excelsior Mining Corp. depuis 2007; Président de Andreas Limited depuis 1998 et de Andreas Consulting Ltd. depuis 2007 (mining consulting companies).	Administrateur depuis le 14 mars 2008 ⁽³⁾	0

(1) Membre du Comité des Rémunérations.

(2) Membre du Comité d'Audit et de Régie Interne.

(3) La durée du mandat des administrateurs est de un an, renouvelable lors de l'AGOA d'approbation des comptes.

Monsieur Brian Trnkus ayant été coopté administrateur lors du conseil d'administration du 10 août 2010 en remplacement de Madame Carole Banducci démissionnaire, il conviendra que vous vous prononciez sur la ratification de cette cooptation.

Le mandat de l'ensemble des administrateurs arrive à échéance lors de l'assemblée générale devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010, nous vous demandons de bien vouloir renouveler le mandat de MM Larry E. Phillips, Paul B. Olmsted, Ian L. Boxall, David H. Watkins, Ian Smith et de Monsieur Brian Trnkus pour une durée d'une année venant à

expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA A TITRE DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA venant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires, nous vous proposons de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

NOMINATION DE MONSIEUR YVES NICOLAS A TITRE DE CO-COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre Coll venant à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires, nous vous proposons de renouveler le mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves Nicolas pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

NEANT

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS, EXPOSITION DE LA SOCIETE AUX RISQUES DE PRIX, DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE TRESORERIE

EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE (SITUATION D'ENDETTEMENT)

Situation d'endettement	31.12.2010 (Euros)	31.12.2009 (Euros)
Total des dettes	5.411.288	1.348.344
Capitaux propres	26.128.524	24.778.402
Ratio (CP / Dettes)	20,71%	5,44%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	28.884.514	19.363.058
Ratio (CA / Dettes)	18,73%	6,96%
Actif circulant	23.795.666	17.233.342
Ratio (AC / Dettes)	22,74%	7,82%

(1) compte tenu de l'activité de la Société il convient de prendre en compte le Chiffre d'affaires net ainsi que les « autres Produits » correspondant aux redevances.

TABLEAU DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous la décomposition à la clôture du dernier exercice du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la Société par date d'échéance :

Dettes fournisseurs			
Exercices clos le	Factures non échues (€)	Factures à 30 jours (€)	Factures à 60 jours et plus (€)
31 décembre 2009	11 980	9 142	7 954
31 décembre 2010	13 923	0	838

*
* *

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, vous aurez notamment à approuver les comptes annuels , à vous prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice écoulé, sur la distribution éventuelle d'une partie de la prime d'émission et, s'il y a lieu, donner quitus à votre Conseil d'Administration, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes, à renouveler l'ensemble des administrateurs de la Société, à ratifier une nouvelle convention réglementée.

Nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Fait le 16 mars 2011

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Ce tableau est annexé au présent rapport de gestion.

	2010	2009	2008	2007	2006
I. Capital en fin d'exercice					
-Capital social	624.965	624.965	624.965	605.915	504.429
-Nombre d'actions existantes	62.496.461	62.496.461	62.496.461	60.591.460	50.442.884
-Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	0	0	1 075 000	800.000
II. Opérations et résultat de l'exercice					
-Chiffre d'affaires hors taxes	65 133	121 677	166 178	153 869	139.586
-Résultat avant impôts, amortissements et provisions	14 870 479	16.696.120	82 656	-4 377 366	1.007.147
-Impôt sur les sociétés	5.992.876	958.748	0	0	0
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	18.849.131	15.683.598	-480 544	-733.824	993.605
-Résultat distribué (1)		17.499.009	0	0	0
III. Résultat par action					
-Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	+0,1420	+0,2518	+0,0013	-0,0722	0,0200
-Résultat après impôts, amortissements et provisions	+ 0,3016	+ 0,2510	-0,0077	-0,0121	0,0197
-Dividendes attribués à chaque action(1)		0,2800	0	0	0
IV. Personnel					
-Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux au cours de l'exercice	0	0	0	0	0

(1) il s'agit d'une distribution d'une partie de la prime d'émission non imposable



Comptes sociaux (normes françaises)

Exercice clos le 31 décembre 2010

EURO RESSOURCES SA

Etats financiers

de l'exercice clos le 31/12/2010

SOMMAIRE

<u>Bilan au 31 Décembre 2010</u>	1 à 2
<u>Compte de résultat au 31 Décembre 2010</u>	3 à 4
<u>Annexe comptable :</u>	
Règles et méthodes comptable	5 à 6
Faits caractéristiques	7 à 8
Immobilisations	9
Amortissements	10
Provisions inscrites au bilan	11
Etat des créances et des dettes	12
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	13
Frais de recherche appliquée et de développement	14
Détail des produits à recevoir	15
Détail des charges à payer	16
Produits et charges constatés d'avance	17
Produits et charges exceptionnelles	18 à 19
Composition du capital social	20
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	21
Engagements Financiers	22
Accroissements et allègements de la dette future d'impôt	24
Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	25
Variation des capitaux propres	26

BILAN ACTIF

	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	4 052 292	3 529 024	523 268	523 268
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	11 145 984	3 925 106	7 220 878	7 846 765
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	166 746	166 746		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	5 066	5 066	0	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				523 268
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	15 370 088	7 625 942	7 744 146	8 893 301
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	9 897 260		9 897 260	5 688 586
Autres créances	602 458		602 458	36 735
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	1 192 883		1 192 883	6 142 626
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	12 101 425		12 101 425	5 365 395
Charges constatées d'avance (3)	1 639		1 639	
	23 795 666		23 795 666	17 233 342
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				411
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	39 165 753	7 625 942	31 539 812	26 127 054
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 624 965)	624 965	624 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	29 551 864	47 050 873
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		30 216
- Autres réserves		
Report à nouveau	-22 897 435	-38 611 249
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	18 849 131	15 683 598
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	26 128 524	24 778 402
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières (3)	18 392	17 006
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	198 577	181 084
Dettes fiscales et sociales	5 182 010	1 136 926
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 309	13 328
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	5 411 288	1 348 344
Ecart de conversion Passif		308
	31 539 812	26 127 054
TOTAL GENERAL	31 539 812	26 127 054
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 411 288	1 348 344
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMpte DE RESULTAT

	31/12/2010			31/12/2009
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	65 133		65 133	121 677
Chiffre d'affaires net	65 133		65 133	121 677
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			2 837 739	718 103
Autres produits			28 819 381	19 241 381
			31 722 253	20 081 161
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			913 415	1 216 772
Impôts, taxes et versements assimilés			401 703	296 574
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			625 887	621 407
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			65 133	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				478 903
Autres charges			82 670	88 608
			2 088 809	2 702 263
RESULTAT D'EXPLOITATION			29 633 444	17 378 898
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			12 692	7 477
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges			15 170 640	523 268
Différences positives de change			2 596 668	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			17 780 000	530 745
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			7 345 831	
Intérêts et charges assimilées (4)			5 099 002	968 409
Différences négatives de change			30 601	298 675
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			12 475 434	1 267 084
RESULTAT FINANCIER			5 304 567	- 736 339
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			34 938 010	16 642 559

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	31/12/2010	31/12/2009
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	8 586	
Sur opérations en capital	564 463	635
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	573 049	635
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	6 234	
Sur opérations en capital	10 662 818	849
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	10 669 052	849
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-10 096 003	- 213
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	5 992 876	958 748
Total des produits	50 075 302	20 612 541
Total des charges	31 226 171	4 928 944
BENEFICE OU PERTE	18 849 131	15 683 598
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2010 présente un total de bilan 31 539 812 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un résultat de :
18 849 131 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16 mars 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres.

Les frais de développement sont capitalisés s'ils répondent aux critères énoncés par le règlement sur les actifs.

Les frais de développement capitalisés sont amortis sur la durée probable de vie de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service.

Les concessions, brevets et licences correspondent aux droits à redevances relatives à la mine Gross Rosebel.

Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine, et amortis en fonction de son exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année rapportée à la valeur nette comptable des droits au 1er janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date.

Conformément au PCG 2005, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

Les autres immobilisations incorporelles correspondent aux coûts d'emprunt relatif au financement de l'acquisition des droits à redevance de la mine Gross Rosebel.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les éventuels coûts d'emprunt supportés par la Société dans le cadre du financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilité de l'immobilisation :

- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires .

Dépréciation des actifs immobilisés

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur qui ramène la valeur d'une immobilisation à un montant inférieur à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

Disponibilités :

Les disponibilités comprennent les liquidités en comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes :

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale

Changement de méthodes

Il n'y a pas de changement de méthode au cours de l'exercice.

Faits caractéristiques

Les faits marquants de l'exercice 2010 sont les suivants :

CREANCES DETENUES SUR LA SOCIETE SOTRAPMAG

Par décision du conseil d'administration en date du 10 août 2010, la société Euro Ressources a accordé un abandon de créance à hauteur de 550 000 € au profit de sa filiale Sotrapmag.

Le 22 septembre 2010, afin que ses capitaux propres soient aux moins égaux au montant du capital social, Sotrapmag a procédé à une augmentation de son capital social à hauteur de 7 345 830,88 euros au profit de la société Euro Ressources, associé unique, par incorporation de créances et augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

Par la même décision, la société Sotrapmag a ensuite procédé à la réduction de son capital social pour un montant de 7 650 727,91 euros par diminution de la valeur nominale des 2 000 parts sociales composant le capital social.

CESSION DE LA SOCIETE SOTRAPMAG

En novembre 2009, Euro Ressources, a signé un accord avec Golden Star. Aux termes de cet accord, la Société a accepté de céder la totalité des parts sociales composant le capital social de Sotrapmag ainsi que les droits d'Euro Ressources sur le PER, à Golden Star ("Propriétés Paul Isnard"). En échange la Société doit percevoir une redevance indexée sur l'or extrait des Propriétés Paul Isnard. La redevance est égale à la différence entre le prix de marché de l'or et 400 USD, multiplié par 10% du niveau de production lorsque celui-ci est inférieur à 2 millions d'once et par 5% lorsque celui-ci est compris entre 2 et 5 millions d'once. Cette redevance est définie dans le Royalty Agreement signé entre Golden Star et Euro Ressources en date du 10 novembre 2009.

Golden Star a informé la Société, en décembre 2009, qu'elle se substituait à la société Auplata SA dans le cadre de l'Accord et que c'est en conséquence Auplata qui reprenait l'ensemble des droits et obligations résultant de l'Accord.

Le 22 octobre 2010, Euro Ressources a cédé la totalité des parts sociales de Sotrapmag à Auplata. Le prix de cession a été déterminé comme suit:

- 1 € payable comptant le jour de la signature et
- à titre de complément de prix, le versement par Auplata d'une redevance sur la production d'or provenant des Propriétés tel que défini dans le Royalty Agreement.

Ce complément de prix a été estimé par la Société à 564 K€ et comptabilisé en créances d'exploitation.

PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHE / PERMIS EXCLUSIF D'EXPLOITATION

En janvier 2010 EURO RESSOURCES a été informé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer que le PER ne pouvait être renouvelé après Novembre 2010. Pour cette raison, EURO RESSOURCES, en accord avec AUPLATA, a déposé une demande de PEX (Permis d'exploitation) le 30 novembre 2010. Le PEX sera transféré à AUPLATA une fois accordé. Le PEX couvre une superficie de 14.4 km².

ELEMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions intervenues au cours de l'exercice 2010 entre les parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de commerce qui entrent dans le champs d'application de l'article R 123-198, 11° du même Code sont les suivantes:

- La charge de l'exercice 2010 relative à l'application d'un contrat de management fees avec la société IAMGOLD, entré en vigueur en février 2009, s'est élevée à 222 K€

AUTRES INFORMATIONS

Montant total des honoraires des commissaires aux comptes (C.com Art. R 123-198 et R 233-14 modifié):

Montant en €(HT) :

Audit 2010: 143 260 €

- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels: 143 260 €uros
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux compte : 0 €

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement	Total I	4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	11 312 730	
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 066	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	5 066	
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		8 348 077	7 345 831
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV	8 348 077	7 345 831
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		23 718 165	7 345 831

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement (I)			4 052 292	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			11 312 730	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			5 066	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III		5 066	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		15 693 908		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV	15 693 908		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		15 693 908	15 370 088	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Valeur en début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Sorties / Rep.	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement et de développement	Total I				
Autres immobilisations incorporelles	Total II	3 465 965	625 887		4 091 852
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier		5 066			5 066
Emballages récupérables et divers					
	Total III	5 066			5 066
TOTAL GENERAL (I + II + III)		3 471 031	625 887		4 096 918

Cadre B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORT. DEROGATOI							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets amort. à fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortisse-ment fiscal exceptionnel	
Immo. incorporelles							
Frais d'établissm. Total I							
Aut. immo. incorp. Total II							
Immo. corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gén., agenc. amén. const.							
Inst. techn., mat. outil. indus.							
Inst. gén., agenc., amén. divers							
Matériel de transport							
Mat. bureau, inform., mobilier							
Emballages récup. et divers							
	Total III						
Frais acq. titres part. Total IV							
TOT. GEN. (I+II+III+IV)							

Cadre C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
	Montant net début d'ex.	Augmen-tations	Dotations ex. aux amort.	Montant net en fin d'ex.
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Total I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles	3 529 024			3 529 024
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation	7 824 809	7 345 831	15 170 640	
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	287 855	65 133	352 988	
Autres dépréciations	2 484 750		2 484 750	
Total III	14 126 439	7 410 964	18 008 379	3 529 024
TOTAL GENERAL (I + II + III)	14 126 439	7 410 964	18 008 379	3 529 024

<i>- d'exploitation</i>	65 133	2 837 739
<i>Dont dotations et reprises : - financières</i>	7 345 831	15 170 640
<i>- exceptionnelles</i>		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-I-5 du CGI)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
Total		10 501 357	10 501 357	

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
- à un an maximum à l'origine					
- à plus d'un an à l'origine					
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total		5 411 288	5 411 288		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit, non appelé			
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Total Immobilisations			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	9 808 737		
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Total Créances	9 808 737		
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	18 392		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total Dettes	18 392		

FRAIS DE RECHERCHE APPLIQUEE ET DE DEVELOPPEMENT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique : - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels			4 052 292	4 052 292
Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique : - Etat et collectivités publiques de France - autres clients France - clients étrangers				
Total 1			4 052 292	4 052 292
Autres dépenses de recherche et développement : - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
Total 2				
TOTAL GENERAL			4 052 292	4 052 292
<i>dont inscrit au compte 203 au bilan</i>				4 052 292

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

		31/12/2010	31/12/2009
Créances clients et comptes rattachés			
418100	FACTURES A ETABLIR	113 622	45 987
418110	FAE INTERCOMPAGNIE		121 677
	Total	113 622	167 664
Autres créances			
468700	PRODUITS A RECEVOIR	564 462	
	Total	564 462	
Disponibilités			
518700	INTERETS COUR. A RECEVOIR		825
	Total		825
TOTAL GENERAL		678 083	168 489

DETAIL DES CHARGES A PAYER

		31/12/2010	31/12/2009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
408100	FOURNISSEURS-FNP	183 816	152 064
	Total	183 816	152 064
Dettes fiscales et sociales			
438600	PROV ORGANIC	39 366	26 545
448600	ETAT TAXES A PAYER	4 103	151 381
	Total	43 469	177 926
TOTAL GENERAL		227 285	329 991

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

		31/12/2010	31/12/2009
486000	CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	1 639	
TOTAL GENERAL		1 639	

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

		31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations de gestion			
671200	AMENDES ET PENALITES	6 234	
	Total	6 234	
Sur opérations en capital			
675200	VNC DES IMMOS CEDEES		849
675600	VNC DES IMMOB.FINANCIERES	10 662 818	
	Total	10 662 818	849
TOTAL GENERAL		10 669 052	849

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

		31/12/2010	31/12/2009
Sur opérations de gestion			
771800	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	8 586	
	Total	8 586	
Sur opérations en capital			
775200	CESSION IMMOS CORPO		635
775600	PCEAC	564 463	
	Total	564 463	635
TOTAL GENERAL		573 049	635

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au début de l'exercice	En fin d'exercice	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant exerci	En fin d'exercice
ACTIONS ORDINAIRES	0,01000	0,01000	62 496 461			62 496 461

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

	Avant impôt	Impôt correspondant	Après impôt
+ Résultat courant	34 938 010	11 820 635	23 117 375
+ Résultat exceptionnel	-10 096 003	-5 827 759	-4 268 244
- Participations des salariés			
Résultat comptable	24 842 007	5 992 876	18 849 131

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals, cautions et garanties	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de pensions, retraites, et assimilés	
Autres engagements donnés :	
Total (1)	

<p><i>(1) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements reçus	Montant
<p>1/ Dans le cadre de la cession de la filiale SMYD en 2004 à la société AUPLATA, cette dernière s'engage à payer une redevance de 1 % des revenus bruts sur les propriétés YAOU DORLIN dès lors que la production cumulée sera égale ou supérieure à 2,1M€</p> <p>2/ Dans le cadre de la cession de la filiale SOTRAPMAG à la société AUPLATA le 22/10/2010, cette dernière s'engage à payer, à titre de complément de prix, des royalties basés sur la quantité d'or extraite dans la limite de 5 millions d'onces, les royalties dépendant de la quantité extraite, du cours de l'once ainsi que du taux de royalties appliqué en fonction de la quantité extraite (10% < 2 M d'onces et 5% entre 2 et 5 M d'onces).</p>	
Total (2)	

<p><i>(2) Dont concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées <p><i>Dont engagements assortis de sûretés réelles</i></p>	
---	--

Engagements réciproques	Montant
Total	

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Accroissements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provisions pour hausse des prix - Provisions pour fluctuation des cours Autres :	
Total	

Allègements de la dette future d'impôt	Montant
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provisions pour congés payés - Participation des salariés - ORGANIC Autres :	13 122
Total	13 122

<i>Amortissements réputés différés</i>	
<i>Déficits reportables</i>	
<i>Moins-values à long terme</i>	

**IDENTITE DES SOCIETES MERES
CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE**

(Articles R. 123-195 et R. 123-196 du code de commerce)

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
IAMGOLD			401 Bay Street, Suite 3200, PO Box 153 Toronto, Ontario, Canada M5H 2Y4

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Montant
Capitaux propres N - 1 après résultat et avant AGO	24 778 402
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	24 778 402
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	24 778 402
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport...	-17 499 009
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	- 30 216
Variations du report à nouveau	15 713 814
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)	-15 683 598
Variations en cours d'exercice	-17 499 009
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	7 279 393
Résultat de l'exercice	18 849 131
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	26 128 524



ETATS FINANCIERS (Normes IFRS)

Exercice clos le 31 décembre 2010

Sommaire

ÉTATS FINANCIERS

I.	Bilan	50
II.	Compte de résultat	51
III.	État du résultat global	52
IV.	Tableau des flux de trésorerie	53
V.	Tableau des variations des capitaux propres	54
VI.	Notes aux états financiers	
	1 Informations générales	55
	2 Principales méthodes comptables et présentation	56
	3 Gestion du risque financier	61
	4 Immobilisations incorporelles	63
	5 Créances clients et autres actifs courants	64
	6 Trésorerie et équivalents de trésorerie	64
	7 Capital social	64
	8 Passifs financiers	65
	9 Dettes fournisseurs et autres passifs courants	66
	10 Produits des activités ordinaires et autres produits opérationnels	66
	11 Autres produits	66
	12 Charges opérationnelles	67
	13 Produits et charges financiers	67
	14 Dotation aux amortissements	68
	15 Impôts	68
	16 Résultat par action	69
	17 Parties liées	70
	18 Réalisation de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA	70
	19 Actifs détenus en vue de la vente	71

I Bilan (en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2010	Au 31 décembre 31 2009
ACTIFS NON COURANTS		<u>8 043 €</u>	<u>8 409 €</u>
Immobilisations incorporelles	4 et 18	8 043	7 525
Impôts différés	15.3	-	884
ACTIFS COURANTS		<u>23 792 €</u>	<u>17 799 €</u>
Créances clients	5	9 897	5 689
Autres actifs courants	5	37	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	13 294	11 509
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	19	564	567
TOTAL DES ACTIFS		<u>31 835 €</u>	<u>26 208 €</u>
CAPITAUX PROPRES – PART DU GROUPE		<u>26 177 €</u>	<u>22 247 €</u>
Capital émis	7	625	625
Primes d'émission	7	29 477	46 976
Autres réserves		(22 446)	(36 128)
Résultat net de l'exercice		18 521	10 774
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>26 177 €</u>	<u>22 247 €</u>
PASSIFS NON COURANTS		<u>143</u>	
Impôts différés	15.3	143	-
PASSIFS COURANTS		<u>5 515 €</u>	<u>3 961 €</u>
Instruments financiers dérivés	8	-	2 550
Dettes fournisseurs	9	198	180
Autres passifs	9	100	208
Impôt sur le résultat	9	5 217	958
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	19	-	65
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>31 835 €</u>	<u>26 208 €</u>

II Compte de résultat (en milliers d'euros)

	Notes	Pour l'exercice clos le	
		31 décembre 2010	31 décembre 2009
Produits des activités ordinaires	10	28 584	19 452
Charges opérationnelles	12	(1 035)	(1 765)
Dotations aux amortissements	14	(648)	(612)
Reprise de provisions	14	-	538
Autres produits	11	568	-
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		<u>27 469 €</u>	<u>17 613 €</u>
Produits financiers	13	434	44
Charges financières	13	(1 906)	(1 239)
RÉSULTAT FINANCIER		<u>(1 472) €</u>	<u>(1 195) €</u>
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		<u>25 997 €</u>	<u>16 418 €</u>
Charge d'impôt sur le résultat	15	(7 476)	(5 644)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>18 521 €</u>	<u>10 774 €</u>
RÉSULTAT PAR ACTION			
de base	16	0,296 €	0,172 €
dilué		0,296 €	0,172 €

III État du résultat global (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18 521	10 774
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Écarts de conversion	2 908	(533)
<i>Autre éléments du résultat global de l'exercice</i>	2 908	(533)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	<u>21 429 €</u>	<u>10 241 €</u>

IV Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Notes	Pour l'exercice clos le	
		31 décembre 2010	31 décembre 2009
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
RÉSULTAT NET			
<i>Élimination des charges sans incidence sur la trésorerie et/ou non liées aux activités opérationnelles :</i>		18 521	10 774
Dotation aux amortissements	14	648	612
Charge d'impôt sur le résultat	15	7 476	5 644
Instruments financiers dérivés	13	1 804	1 178
Reprise de provisions (PER)	14	-	(538)
Profit sur la cession de SOTRAPMAG	11	(568)	-
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ AVANT VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		27 882	17 670
Variation des créances clients et des autres actifs courants		(3 713)	(1 795)
Variation des dettes fournisseurs et des autres passifs courants		(216)	(906)
VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(3 929)	(2 701)
Impôts payés		(2 170)	-
TRÉSORERIE NETTE GÉNÉRÉE PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		21 783 €	14 969 €
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement d'instruments financiers dérivés	8	(2 616)	(3 534)
Paie ment d'une prime d'émission	7	(17 499)	-
Paie ment d'instruments financiers liés à des contrats de change à terme	13	(1 964)	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(22 079) €	(3 534) €
Impact des variations de cours de devises sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		2 079	(392)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		<u>1 783 €</u>	<u>11 043 €</u>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE		11 511	468
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE		13 294	11 511
AUGMENTATION/(DIMINUTION)		1 783	11 043

V Tableau de variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

	Capital social	Primes d'émission	Écarts de conversion	Résultats non distribués	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2009	625	46 976	928	(36 523)		12 006
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2009			(533)		10 774	10 241
Solde au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat	625	46 976	395	(36 523)	10 774	22 247
Affectation du résultat 2009				10 774	(10 774)	-
Solde au 31 décembre 2009 après affectation du résultat	625	46 976	395	(25 749)	-	22 247
Distribution de la prime d'émission (note 7)	-	(17 499)				(17 499)
Total du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010			2 908		18 521	21 429
Solde au 31 décembre 2010 avant affectation du résultat	625	29 477	3 303	(25 749)	18 521	26 177

VI Notes aux états financiers

1) Informations générales

1.1) EURO Ressources

Jusqu'au 22 octobre 2010, le groupe EURO Ressources était constitué de la société mère, EURO Ressources S.A. (« EURO », « la Société » ou « le Groupe ») et de sa filiale détenue à 100 %, Société de Travaux Publics et de Mines Aurifères en Guyane S.A.S. (« SOTRAPMAG »). À cette date, SOTRAPMAG a été cédée à Auplata S.A. (« AUPLATA »). La cession de SOTRAPMAG s'est déroulée conformément à l'accord transactionnel conclu (10 novembre 2009) avec Golden Star Resources Ltd. (« GOLDEN STAR ») ; aux termes de cet accord, EURO s'est engagée à céder à GOLDEN STAR la propriété de SOTRAPMAG et des droits d'EURO sur le Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard (voir les notes 18 et 19 pour de plus amples informations). En décembre 2009, GOLDEN STAR a notifié à EURO que la propriété de SOTRAPMAG et des droits d'EURO sur le PER Paul Isnard devait être cédée à AUPLATA.

Les états financiers sont préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») afin de se conformer aux obligations canadiennes. En effet, au 31 décembre 2010, à l'issue de la cession en octobre 2010 de son unique filiale SOTRAPMAG, EURO ne prépare et ne publie plus d'états financiers consolidés. En France, seules les règles françaises sont applicables à la préparation de comptes individuels de sociétés cotées.

EURO est une société anonyme domiciliée en France métropolitaine dont le siège social est situé à Paris.

À compter du 2 décembre 2008, IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est devenue la société mère d'EURO en acquérant 43,4 millions d'actions (71,6 % de la Société) lors d'une offre publique d'achat couronnée de succès. L'offre a ensuite été réouverte et au 31 décembre 2008, après avoir acquis des actions supplémentaires, IAMGOLD détenait 52,8 millions d'actions, soit 84,5 % du capital de la Société. Entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010, IAMGOLD a acquis des actions supplémentaires de la Société, portant sa participation dans le capital de la Société à environ 86 %.

Au cours du deuxième trimestre 2009, EURO a demandé le retrait de ses actions ordinaires de la cote officielle de la Bourse de Toronto en raison du faible volume de transactions. Ce retrait a pris effet le 17 juillet 2009 en fin de journée. Les actions ordinaires d'EURO restent cotées à Paris sur NYSE Euronext sous le symbole « EUR ».

Ces états financiers ont été arrêtés le 16 mars 2011 par le conseil d'administration.

1.2) Description des activités

Le Groupe opère dans le secteur des mines aurifères.

En 2004, EURO a finalisé l'acquisition de droits de redevances sur la mine Rosebel au Suriname, exploitée par IAMGOLD. Jusqu'à son rachat par IAMGOLD fin 2008, EURO avait pour politique d'acquérir de nouveaux droits de redevance sur des activités de même nature dans le secteur des mines d'or.

La principale source de revenus du Groupe est constituée des redevances liées à l'activité de la mine Rosebel au Suriname. Cette activité n'a aucun caractère saisonnier ou cyclique. Les redevances payées à EURO dépendent du volume de la production d'or de la mine et de l'évolution du cours de l'or.

La redevance Rosebel payable par IAMGOLD, qui porte sur la première tranche de 7 millions d'onces d'or produit par la mine, est calculée en fonction de la production d'or de la mine Rosebel et sur le cours de l'or (« London pm fixing price »). Ce montant est calculé sur la base de 10 % du cours trimestriel de l'or supérieur à 300 dollars/onçe pour la production extraite des roches tendres et transitionnelles, et supérieur à 350 dollars/onçe pour la production extraite des roches dures de la

propriété Rosebel et, dans chaque cas, déduction faite d'une redevance fixe de 2 % de la production versée en nature au gouvernement du Suriname.

1.3) Liste des sociétés du Groupe

Au 31 décembre 2010, les états financiers comprennent uniquement les comptes d'EURO. Le périmètre de consolidation du Groupe a changé en 2010, SOTRAPMAG ayant été cédé à AUPLATA le 22 octobre 2010 :

Société	EURO Ressources S.A.	SOTRAPMAG S.A.S.
N° SIRET	390 919 082 00029	339 146 284 00015
Méthode de consolidation 2010	Société mère	No consolidation
Méthode de consolidation 2009	Société mère	Intégration globale
% de contrôle au 31 décembre 2010	Société mère	0 %
% de contrôle au 31 décembre 2009	Société mère	100 %
% d'intérêt au 31 décembre 2010	100 %	0 %
% d'intérêt au 31 décembre 2009	100 %	100 %

2) Principales méthodes comptables et présentation

2.1) Normes

Les états financiers sont préparés conformément aux IFRS telles qu'approuvées par l'International Accounting Standard Board (« IASB »).

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis selon la convention du coût historique ajusté par la réévaluation des passifs financiers par le biais du compte de résultat afin de comptabiliser les instruments dérivés à leur juste valeur.

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables qui sont décrites à la note 2.3.

EURO prépare ses états financiers en euro (€ ou EUR), qui est sa monnaie de présentation. Toutefois, la monnaie fonctionnelle d'EURO est le dollar américain, qui est la devise dans laquelle sont libellées ses principales transactions, comme les redevances et la trésorerie y afférente. Certaines informations supplémentaires sont présentées en dollar américain (\$) dans ces états financiers.

2.1.1 Révisions, interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur en 2010

Les révisions, interprétations et amendements suivants sont devenus d'application obligatoire pour l'exercice 2010 :

IAS 24 – Information relative aux parties liées (version publiée par l'IASB le 11 avril 2009)

L'objectif de cette norme est d'assurer que les états financiers d'une entité contiennent les informations nécessaires pour attirer l'attention sur la possibilité que sa situation financière et le résultat aient été affectés par l'existence de parties liées et par des transactions et soldes avec celles-ci.

Une partie est liée à une entité si :

- (a) directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie :
 - (i) contrôle l'entité, est contrôlée par elle, ou est soumise à un contrôle conjoint au même titre que l'entité (ceci couvre les sociétés mères, filiales et filiales apparentées) ;
 - (ii) détient dans l'entité une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ; ou
 - (iii) exerce le contrôle conjoint sur l'entité ;
- (b) la partie fait partie des principaux dirigeants de l'entité ou de sa société mère.

Les critères de partie liée sont remplis pour les raisons suivantes :

IAMGOLD détient environ 86 % de toutes les actions en circulation d'EURO et en conséquence, exerce un contrôle notable sur les activités d'EURO.

Le Directeur général d'EURO compte parmi les vice-présidents d'IAMGOLD et à ce titre, fait partie des principaux dirigeants.

Trois des administrateurs d'EURO sont des dirigeants d'IAMGOLD et à ce titre, ont une influence notable sur les activités d'EURO.

Autres :

Les révisions, interprétations et amendements suivants ne sont pas applicables à EURO ou n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des informations financières d'EURO :

- IAS 27 R – États financiers consolidés et individuels
- Amendement à IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
- IFRS 1 – Premières améliorations annuelles des IFRS
- Amendement à IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
- IFRS 3 R – Regroupements d'entreprises
- IFRIC 12 – Accords de concession de services
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres

2.1.2) Normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiées, non encore entrés en vigueur

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations ci-après ont été publiés, mais n'étaient pas entrés en vigueur pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010, et ne s'appliquent pas à EURO:

- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées
- IAS 31 – Participations dans des coentreprises
- IAS 32 – Classement des émissions de droits
- IFRS 3 R – Regroupements d'entreprises
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle

- IFRIC 14 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

2.2) Méthodes de consolidation

Jusqu'au 22 octobre 2010, SOTRAPMAG était une filiale sur laquelle EURO, sa société mère, exerçait un contrôle, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'autres filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré. Les filiales sortent du périmètre de consolidation dès lors que le contrôle cesse d'être exercé.

Le contrôle a pris fin le 22 octobre 2010, date à laquelle SOTRAPMAG a été cédée à AUPLATA.

Les transactions intragroupe, les soldes et les profits latents sur les transactions entre sociétés du groupe sont éliminés en consolidation. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Les résultats des filiales consolidées acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé à compter de la date de leur acquisition ou jusqu'à la date de leur cession, selon le cas.

2.3) Recours à des estimations

Lors de l'établissement des états financiers conformes aux normes IFRS, la direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants des actifs et passifs, des produits et charges et des passifs éventuels à la date de clôture. La direction revoit régulièrement ces estimations sur la base des informations dont elle dispose. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures d'EURO tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles.

Les éléments significatifs faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent l'évaluation des droits afférents à Rosebel, la dépréciation éventuelle d'actifs non courants et les impôts différés.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

2.4 Conversion des états financiers libellés en devises

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle se détermine en fonction de l'environnement économique dans lequel évolue la société mère.

L'analyse des flux significatifs dans l'environnement économique d'EURO indique que la monnaie fonctionnelle de celle-ci est le dollar américain. En effet, les transactions les plus significatives telles que les produits des redevances sont réalisées en dollars.

Tenue et présentation des comptes

Les comptes individuels d'EURO sont préparés en dollars américains et sont présentés en euros.

Règles de comptabilisation en monnaie fonctionnelle

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en comptabilité pour un montant correspondant à leur contre-valeur dans la monnaie fonctionnelle, calculée au cours du jour de la transaction.

En pratique, les sociétés tenant leur comptabilité en dollar américain convertissent toutes leurs transactions au cours du jour de la transaction.

Règles d'évaluation

Afin de présenter des états financiers en euros, les résultats et la situation financière d'EURO sont convertis en euros à partir des comptes individuels établis en monnaie fonctionnelle.

Pour ce faire, il faut distinguer les actifs et les passifs, les produits et les charges ainsi que les capitaux propres qui ne suivent pas les mêmes principes de conversion.

➤ Actifs et passifs

Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture de chacun de ces bilans ;

➤ Produits et charges

Les produits et les charges pour chaque compte de résultat sont convertis à un cours moyen de l'exercice ;

➤ Capitaux propres

Les capitaux propres sont convertis sur la base du cours de change à la date de la transaction.

➤ Écarts de conversion

Les écarts de change résultant de la conversion des états financiers dans la monnaie de présentation sont enregistrés dans les capitaux propres.

2.5) Information sectorielle

L'information sectorielle publiée se décline à deux niveaux.

Premier niveau :

L'information par secteur d'activité : le seul secteur identifié est celui des produits des redevances sur les mines d'or.

Second niveau :

L'information par secteur géographique : le seul secteur significatif identifié est le Canada. Les redevances Rosebel sont issues du Canada et représentent près de 100 % des produits opérationnels.

2.6) Immobilisations incorporelles

Frais de prospection et d'évaluation

Les frais de prospection et d'évaluation comprennent l'ensemble des frais d'exploration minière engagés sur le PER Paul Isnard, y compris les frais financiers y afférents. Ces immobilisations sont dépréciées depuis 1999. Toutefois, fin 2009, EURO a repris 538 000 € (750 000 \$) de la provision pour dépréciation constituée au titre du PER, ce montant représentant le coût attribué au PER (voir la note 19 pour de plus amples informations).

Logiciels

Les logiciels correspondent à une immobilisation incorporelle dont la durée d'utilité est définie. De ce fait, ils sont amortis sur une durée d'utilité qui varie de 1 à 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée :

- s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti, en utilisant une méthode d'amortissement sur une durée d'utilité fonction de ses caractéristiques propres. Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits à redevances relatives à la mine

Rosebel et les droits à redevances relatives aux concessions Paul Isnard. Ces droits sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, déterminé en fonction du niveau de production attendu de la mine et amortis en fonction de sa durée d'exploitation réelle.

La dotation aux amortissements calculée est égale au produit des quantités extraites de l'année et de la valeur comptable des droits au 1^{er} janvier, divisé par les quantités restantes à extraire à cette même date. Conformément aux normes IFRS, toute modification significative de l'estimation de la réserve globale de la mine entraînera la révision prospective du plan d'amortissement des droits.

2.7) Dépréciation d'actifs

Des tests de dépréciation sont effectués systématiquement chaque année au 31 décembre pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, ou plus souvent s'il existe un indice de perte de valeur.

Des tests sont effectués dès qu'il existe un indice de perte de valeur pour les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie déterminée.

2.8) Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité.

Des passifs d'impôt différé sont systématiquement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables ; les actifs d'impôt différé sont, pour leur part, comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices imposables futurs, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. Ainsi, les déficits reportables de chaque entité sont comptabilisés en actif d'impôt différé s'il existe une probabilité suffisante de les imputer sur des bénéfices imposables futurs.

La valeur comptable des actifs et passifs d'impôt différé est revue sur une base trimestrielle.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui seront applicables, selon les prévisions, à la période au cours de laquelle les passifs d'impôt différé seront réglés ou les actifs d'impôt différé réalisés.

2.9) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui correspond en général, à leur valeur nominale. S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produits opérationnels.

2.10) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent principalement des liquidités, des dépôts bancaires à vue et des autres placements, dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Les éventuels découverts bancaires figurent au passif courant du bilan.

2.11) Dettes fournisseurs et autres passifs courants

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale.

2.12) Produits des activités ordinaires

Les produits issus de la perception de redevances font partie intégrante des produits des activités ordinaires. Les redevances dépendent des ventes ou du volume de la production d'or, ainsi que du cours réalisé de l'or ou du fixage des cours de l'or sur le marché des métaux précieux de Londres

(London Bullion Market). Ces redevances sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont acquises.

2.13) Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers incluent les produits d'intérêt sur les comptes bancaires, les emprunts et les comptes courants. Ils comprennent également les profits/pertes de change sur les transactions de financement et opérationnelles, ainsi que les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés.

3) Gestion du risque financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différents types de risques financiers :

- Le risque de marché (principalement le cours de l'or, le risque de change et le risque de variation de valeur des instruments financiers en raison de l'évolution des taux d'intérêt) ;
- Le risque de crédit ; et
- Le risque de liquidité.

Le programme de gestion des risques du Groupe, qui suit la volatilité des marchés financiers, cherche à en minimiser les effets potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe.

3.1) Risque de marché

3.1.1) Risque de variation du cours de l'or

Variation des redevances

EURO est exposée au risque de variation du cours de l'or. Les produits des redevances Rosebel sont calculés sur la base de la moyenne du cours trimestriel de l'or (« London PM gold price ») pour chaque trimestre civil. En 2010, la production afférente aux redevances Rosebel s'est élevée à 416 000 onces et devrait s'établir à 360 000 - 380 000 onces en 2011. Le tableau ci-après présente l'incidence des variations des cours moyens trimestriels sur les revenus d'EURO sur la base d'une production de 416 000 onces :

Variation du cours de l'or en onces - moyenne par trimestre	25 \$	50 \$	75 \$	100 \$
Variation des produits des redevances (en \$)	1 040 000	2 080 000	3 120 000	4 160 000

Variation des dérivés

Au 31 décembre 2010, EURO n'avait pas d'instrument dérivé lié à l'or. Au 31 décembre 2009, des contrats d'instruments dérivés sur 5 700 onces d'or à 458,50 \$ l'once étaient en cours ; ces contrats ont été dénoués en janvier 2010 (voir la note 8 pour de plus amples informations).

3.1.2) Risque de change

EURO est exposée à un risque de change découlant de différentes expositions en devises, principalement par rapport à l'euro. Les charges opérationnelles encourues en euros excèdent les produits présentés en euros ; toutefois, ce risque est considéré comme négligeable dans la mesure où l'excédent des charges présentées en euros sur les produits ne représente qu'une faible part du total des charges.

(en milliers d'euros)		USD	EUR	CAD	% exposé au risque de change
Produits	28 584 €	28 395€	187 €	-	1 %
Charges	3 589 €	3 000 €	529 €	60 €	15 %
<i>opérationnelles</i>	1 035 €	446 €	529 €	60 €	51 %
<i>financières</i>	1 906 €	1 906 €	-	-	0 %
<i>amortissements</i>	648 €	648 €	-	-	0 %

EURO est une société française. Conformément à la loi française, les dividendes et les primes d'émission sont versés en euros. En avril 2010, EURO a conclu un contrat de change à terme avec son institution financière afin d'atténuer l'impact de change sur la prime d'émission, qui a été payée en mai 2010 (voir la note 13).

3.2) Risque de crédit

Le Groupe est soumis à un risque de concentration de crédit, 100 % de ses revenus résultant d'une seule source, à savoir les redevances Rosebel. Ces redevances sont versées par la société IAMGOLD, qui exploite la mine Rosebel. La direction considère que compte tenu de la situation financière et de la nature des activités opérationnelles poursuivies d'IAMGOLD, le risque de perte est faible.

3.3) Risque de liquidité

Une gestion prudente du risque de liquidité implique de conserver une liquidité appropriée afin de parer aux dépenses futures et à toutes les éventualités possibles. À cet égard, EURO estime que son résultat opérationnel courant suffit pour couvrir ses dépenses. EURO a remboursé sa facilité de crédit fin 2008. Depuis octobre 2009, la Société investit sa trésorerie excédentaire afin de maximiser ses profits tout en limitant les risques potentiels. EURO dispose de principes spécifiques qui sont suivis selon sa politique d'investissement à court terme. Chaque trimestre, EURO revoit les stratégies relatives à l'investissement de la trésorerie afin de s'assurer que les notations des institutions financières restent excellentes et qu'il n'existe pas de meilleures opportunités d'investissement. L'objectif est d'assurer un rendement raisonnable aux actionnaires et de protéger les actifs de la Société.

4) Immobilisations incorporelles (en milliers d'euros)

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles du Groupe s'analysent comme suit :

	31 décembre 2008	Augmentation	Diminution/ reprise	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Écarts de conversion	31 décembre 2009
<u>Valeurs brutes</u>						
Paul Isnard (PER)	3 899	-	-	(3 835)	(64)	-
Rosebel	10 890	-	-	-	(178)	10 712
Total	14 788 €	- €	- €	(3 835) €	(242) €	10 712 €
<u>Amortissements</u>						
Paul Isnard (PER)	(3 899)	-	538 ¹	3 312	49	-
Rosebel	(2 633)	(612)	-	-	58	(3 187)
Total	(6 532) €	(612) €	538 €	3 312 €	107 €	(3 187) €
<u>Valeurs nettes</u>						
Paul Isnard (PER)	-	-	538	(523)	(15)	-
Rosebel	8 257	(612)	-	-	(120)	7 525
Total	8 257 €	(612) €	538 €	(523) €	(135) €	7 525 €

	31 décembre 2009	Augmentation	Diminution/ reprise	Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	Écarts de conversion	31 décembre 2010
<u>Valeurs brutes</u>						
Rosebel	10 712	-	-	-	842	11 554
Concessions Paul Isnard	-	574 ²	-	-	-	574
Total	10 712 €	574 €	- €	- €	842 €	12 128 €
<u>Amortissements</u>						
Rosebel	(3 187)	(648)	-	-	(250)	(4 085)
Concessions Paul Isnard	-	-	-	-	-	-
Total	(3 187) €	(648) €	- €	- €	(250) €	(4 085) €
<u>Valeurs nettes</u>						
Rosebel	7 525	(648)	-	-	592	7 469
Concessions Paul Isnard	-	574	-	-	-	574
Total	7 525 €	(74) €	- €	- €	592 €	8 043 €

¹ Reprise de la provision d'un montant de 538 000 € (750 000 \$) constituée au titre du transfert Paul Isnard (PER) à Auplata S.A. ; voir également la note 19.

² Actif non monétaire d'un montant de 574 000 € (750 000 \$) en contrepartie de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA ; voir également la note 18.

5) Créances clients et autres actifs courants (en milliers d'euros)

Actifs courants	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Créances clients ¹	9 897	5 689
Sous-total des créances clients	9 897	5 689
Créances fiscales et sociales	35	34
Charges constatées d'avance	2	-
Sous-total des autres actifs courants	37	34
Total	9 934 €	5 723 €

¹ Les créances clients comprennent 9 783 millions € à recevoir d'IAMGOLD.

6) Trésorerie et équivalents de trésorerie (en milliers d'euros)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Équivalents de trésorerie ^{1,2}	1 193	6 143
Trésorerie ²	12 101	5 366
Total	13 294 €	11 509 €

¹ La juste valeur et la valeur comptable sont identiques.

² Près de 100 % de la trésorerie disponible d'EURO sont détenus en dollars.

En octobre 2009, EURO a commencé à placer sa trésorerie excédentaire dans des investissements sur le marché monétaire conformes à la stratégie d'investissement à court terme afin de dégager des rendements raisonnables accompagnés d'un niveau de risque approprié (voir la note 3.3).

7) Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital de la Société était constitué de 62 496 461 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 € par action.

Au cours des deux derniers exercices, le capital social de la Société a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social (en milliers d'euros)	Primes d'émission (en milliers d'euros)
Au 1^{er} décembre 2008	62 496 461	0,01 €	625 €	46 976 €
Au 31 décembre 2009	62 496 461	0,01 €	625 €	46 976 €
Prime d'émission versée le 25 mai 2010				(17 499)
Au 31 décembre 2010	62 496 461	0,01 €	625 €	29 477 €

Aucune action n'a été émise en 2009 et 2010.

Le 25 mai 2010, la Société a distribué à tous les actionnaires inscrits au registre une prime d'émission de 17 499 millions €.

La prime d'émission correspond au capital libéré par les actionnaires lors d'augmentation de capital de la Société, diminué de la valeur nominale. Cette distribution n'a pas eu d'incidence fiscale pour les actionnaires. Le montant de la distribution de la prime d'émission représentait le cumul de la trésorerie excédentaire.

Toutes les distributions futures de primes d'émission seront proposées par le conseil d'administration en tenant compte de différents facteurs, notamment les résultats opérationnels de la Société, sa situation financière et ses besoins actuels et anticipés de trésorerie, et seront soumises à l'approbation des actionnaires.

8) Passifs financiers (en milliers d'euros)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Instruments financiers dérivés	-	2 550
Total du passif financier courant	- €	2 550 €

Instruments financiers dérivés

Dans le cadre du financement Macquarie, EURO a dû couvrir une partie des produits des redevances Rosebel contre les fluctuations du cours de l'or. À cette fin, EURO a conclu deux contrats de vente à terme d'or :

Un contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 421 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en janvier 2005. EURO a réglé son dernier contrat de vente à terme d'or de 5 700 onces d'or à 421 \$ l'once le 31 juillet 2007.

Un second contrat de vente à terme de 57 000 onces d'or à 458,50 \$ l'once payable 29 jours après chaque trimestre civil en 10 montants trimestriels égaux de 5 700 onces, a pris effet en juillet 2007.

Aux termes de ces contrats, quand le cours moyen trimestriel de l'or (« London PM gold price ») était inférieur au cours de liquidation, Macquarie payait à EURO la différence entre ce cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or. Inversement, si le cours moyen trimestriel (« London PM gold price ») était supérieur au cours contractuel, le Groupe versait à l'institution financière la différence entre le cours moyen et le cours contractuel pour 5 700 onces d'or.

En 2009, EURO a liquidé 2 850 onces d'or qui ont été réglées fin octobre 2009. Au 31 décembre 2009, les derniers 5 700 onces de contrats de dérivés d'or sont arrivés à échéance, au prix contractuel de 458,50 €/l'once, avec une date de règlement fin janvier 2010.

9) Dettes fournisseurs et autres passifs courants
(en milliers d'euros)

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs	198	180
Dettes fiscales et sociales	70	178
Dettes intragroupe avec IAMGOLD	18	17
Autres passifs ¹	12	13
Impôt sur le résultat exigible	5 217	958
Total	5 515 €	1 346 €

¹ Les autres passifs comprennent principalement des jetons de présence dus au titre des quatrième trimestres 2009 et 2010.

10) Produits des activités ordinaires
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Redevances Rosebel	28 395	19 257
Autres produits	189	195
Total des produits des activités ordinaires	28 584 €	19 452 €

Les produits des activités ordinaires proviennent de deux types d'activités :

- des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel, et
- des redevances afférentes à des activités d'extraction minière par des tiers en Guyane française.

Les produits des redevances découlant de l'exploitation de la mine de Rosebel constituent la principale source de revenus.

11) Autres produits
(en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Profit sur la cession de SOTRAPMAG	568	-
Autres produits	568 €	- €

Le profit sur la cession de SOTRAPMAG concerne les concessions qui ont été cédées à AUPLATA le 22 octobre 2010 (voir la note 18 pour de plus amples informations).

12) Charges opérationnelles (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Coûts liés à l'OPA par IAMGOLD	-	6
Charges administratives	503	624
Jetons de présence	73	63
Honoraires des auditeurs	137	128
Honoraires juridiques	171	149
Coûts liés au retrait de la cote officielle	100	103
Taxe professionnelle	51	365
Coûts liés à la sûreté sur les propriétés Paul Isnard	-	327
Total des charges opérationnelles	1 035 €	1 765 €

13) Produits et charges financiers (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Autres produits de placements	13	8
Gain de change	421	36
Total des produits financiers	434 €	44 €
Perte de change	102	61
Charge liée aux instruments financiers	1 804 ¹	1 178
Total des charges financières	1 906 €	1 239 €
Résultat financier net	(1 472) €	(1 195) €

¹ Contrat de change à terme

Un contrat de change à terme est une obligation irrévocable d'acheter ou de vendre un certain montant libellé en devise à un taux de change convenu et à une date future déterminée. Il constitue la façon la plus simple de se prémunir contre le risque de change car il permet de bloquer un taux de change.

En avril 2010, EURO a conclu un contrat de change à terme avec son institution financière afin d'atténuer l'impact de change sur la prime d'émission, qui a été payée en mai 2010. Conformément à la loi française, les primes d'émission devaient être versées en euros. Les redevances Rosebel étant perçues en dollar américain et les soldes de trésorerie d'EURO étant libellés en dollar américain (voir également la note 6), un contrat de change à terme a été conclu afin de s'assurer qu'EURO dispose de liquidités suffisantes pour payer la prime d'émission. Le taux de change

contractuel était de 1 € = 1,3570 \$, et à la date d'échéance, le taux de change était de 1 € = 1,2201 \$. Compte tenu de la dépréciation imprévue de l'euro à cette époque, une moins-value réalisée de 1,8 million € (équivalant à 2,39 millions \$) sur cet instrument financier a été comptabilisée au compte de résultat.

14) Dotation aux amortissements / reprise de provisions (en milliers d'euros)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles (note 4)	648	612
Total de la dotation	648 €	612 €
Reprise de la provision constituée au titre du PER Paul Isnard (note 4)	-	538
Total de la reprise	- €	538 €

15) Impôts (en milliers d'euros)

15.1) Rapprochement d'impôts

Le tableau ci-dessous fournit un rapprochement entre l'impôt théorique calculé au taux applicable aux sociétés en France et l'impôt au taux effectif :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Résultat avant impôt	25 997 €	16 418 €
Impôt théorique calculé au taux légal applicable dans le pays de chaque filiale	(8 952)	(5 472)
Moins-value à long terme déductible sur la cession de SOTRAPMAG	2 694	-
Impôts liés aux charges non déductibles	(27)	(20)
Incidence fiscale de la CVAE ¹	(222)	(76)
Autres	(28)	(212)
Écarts de conversion	(941)	136
Impôt effectif	(7 476) €	(5 644) €

Le taux d'imposition est de 34 1/3 % pour l'exercice 2010 et de 33 1/3 % pour l'exercice 2009.

¹ Conformément à IAS 12, la qualification de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en tant qu'impôt sur le résultat a conduit à comptabiliser dès le 31 décembre 2009 des impôts différés relatifs aux différences temporaires existant à cette date par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice, la loi de finance ayant été votée en 2009. Cette

charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôt sur le résultat ». En outre, à compter de l'exercice 2010, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE sera présentée sur cette même ligne.

15.2) Charge d'impôt exigible

Les impôts comprennent :

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Charge d'impôt exigible	(6 396)	(958)
Charge d'impôt différé sur différences temporaires et déficits reportables	(1 080)	(4 686)
Total	(7 476) €	(5 644) €

15.3) Impôts différés

Les passifs d'impôt différé s'élèvent à 0,14 million € et se rapportent à des différences temporaires liées pour la plupart à la CVAE. En 2009, les actifs d'impôt différé s'élevaient à 0,88 million € et se rapportaient à des différences temporaires principalement liées aux contrats de vente à terme d'or d'un montant de 0,85 million €.

Il n'y a pas de déficits fiscaux reportables.

16) Résultat par action (en milliers d'euros, sauf pour les montants par action)

Le résultat par action correspond au résultat net attribuable à EURO rapporté au nombre moyen d'actions en circulation durant l'exercice..

	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2010	2009
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	18 521 €	10 774 €
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	62 496 461	62 496 461
Résultat par action (€/action)		
de base	0,296 €	0,172 €
dilué	0,296 €	0,172 €

17) Parties liées

Les informations relatives aux parties liées sont les suivantes :

	IAMGOLD
Présentation des parties liées	IAMGOLD est actionnaire majoritaire d'EURO Ressources S.A. (la Société détient 86 % de l'ensemble des actions en circulation et des actions diluées).
Nature des relations entre parties liées	Les commissions de gestion engagées à ce jour s'élèvent à 0,220 million €, dont 0,018 million € étaient payables au 31 décembre 2010.

Jetons de présence :

La rémunération des administrateurs de la Société pour les exercices 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

Chaque administrateur a reçu un montant brut annuel de 20 000 \$ (2009 : 16 000 \$ brut). En outre, chaque administrateur a reçu un montant brut supplémentaire de 1 250 \$ (2009 : 1 000 \$ brut) pour chaque réunion à laquelle il a assisté, et de 1 000 \$ (2009 : 750 \$ brut) pour chaque participation à un comité du conseil d'administration.

En 2009, Monsieur Allan J. Marter a reçu 750 \$ au titre de 2009. Monsieur Allan J. Marter a démissionné du conseil d'administration le 14 janvier 2009.

Monsieur Ian L. Boxall a été payé 15 075 \$ en 2009 au titre de 2009, 6 300 \$ en 2010 au titre de 2009, 18 188 \$ en 2010 au titre de 2010, et 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010.

Monsieur Donald R. Getty a reçu 750 \$ en 2009 au titre de 2009. Monsieur Donald R. Getty a démissionné du conseil d'administration le 14 janvier 2009.

Monsieur David Watkins a reçu 15 075 \$ en 2009 au titre de 2009, 6 300 \$ en 2010 au titre de 2009, 18 938 \$ en 2010 au titre de 2010, et 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010.

Monsieur Ian Smith a reçu 15 075 \$ en 2009 au titre de 2009, 6 300 \$ en 2010 au titre de 2009, 18 938 \$ en 2010 au titre de 2010, et 5 438 \$ en 2011 au titre de 2010.

Madame Carol T. Banducci, dirigeante d'IAMGOLD, n'a pas perçu de jetons de présence en 2010 et 2009. Madame Banducci a démissionné du conseil d'administration le 10 août 2010. Monsieur Brian Trnkus, vice-président et contrôleur de gestion d'IAMGOLD a été nommé en remplacement. Il n'a pas perçu de jetons de présence en 2010.

Monsieur Larry Phillips et Monsieur Paul Olmsted, également dirigeants d'IAMGOLD, n'ont pas perçu de jetons de présence en 2010 et 2009.

Rémunération des principaux dirigeants :

La rémunération des principaux dirigeants de la Société pour les exercices 2010 et 2009 s'analyse comme suit :

Madame Susanne Hermans a perçu 150 000 \$ en 2009 au titre 2009 et 150 000 \$ en 2010 au titre de 2010.

Les autres dirigeants n'ont perçu aucune rémunération en 2010 et 2009. La rémunération des dirigeants qui sont également dirigeants d'IAMGOLD est incluse dans les commissions de gestion versées à IAMGOLD.

18) Réalisation de la cession de SOTRAPMAG à AUPLATA

Les propriétés Paul Isnard sont constituées de huit concessions minières détenues par SOTRAPMAG, et du Permis Exclusif de Recherches (« PER ») Paul Isnard (collectivement « les Propriétés Paul Isnard »).

Le 18 novembre 2009, la Société et GOLDEN STAR ont signé un accord transactionnel afin de mettre un terme au litige opposant les deux parties concernant les propriétés Paul Isnard. Aux termes de l'accord transactionnel, EURO s'est engagée à transférer les titres SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER à Golden Star, en échange d'une redevance sur la production d'or des propriétés Paul Isnard. La redevance, conformément à l'accord initial conclu par les parties, représente la différence entre le cours de l'or et 400,00 \$ multipliés par 10 % de la production d'or jusqu'à deux millions d'onces, et par 5 % de la production d'or entre deux et cinq millions d'onces.

En décembre 2009, Golden Star a notifié à EURO que la propriété de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER devaient être transférés à AUPLATA.

EURO transférera les Propriétés Paul Isnard en échange d'un actif non monétaire, une redevance sur la production d'or. Selon IAS 38, le coût d'une telle immobilisation incorporelle doit être évalué à la juste valeur. Si l'actif acquis ne peut être évalué à la juste valeur, son coût est évalué à la juste valeur de l'actif donné. La redevance ne peut être évaluée à la juste valeur car les ressources présentées sont considérées comme « inférées » et n'ont pas nécessairement de viabilité économique. En 2009, EURO a évalué la juste valeur des propriétés Paul Isnard transférées à AUPLATA sur la base de la vente intervenue entre GOLDEN STAR et AUPLATA, au cours de laquelle AUPLATA a payé à GOLDEN STAR les propriétés Paul Isnard et deux autres propriétés d'exploration en Guyane française. Sur la base de cette vente, la valeur des propriétés Paul Isnard a été estimée par la Société à 1 500 000 \$ (750 000 \$ pour le PER et 750 000 \$ pour les concessions). En 2010, les données sur la valeur des propriétés Paul Isnard ont été revues et il a été établi que les montants déterminés l'année dernière restaient justifiés pour les raisons suivantes :

- 1) Le schéma minier en Guyane française est en cours d'établissement et les régions de la Guyane française où l'exploration et l'exploitation sont autorisées n'ont pas encore été établies.
- 2) Un tiers a conclu avec AUPLATA un contrat d'option portant sur les propriétés Paul Isnard.
- 3) En 2010, le cours de l'or a atteint des niveaux records, ce qui peut justifier des dépenses d'exploration et l'exploitation sur ces propriétés.

Le 22 octobre 2010, SOTRAPMAG a été effectivement transféré à AUPLATA. EURO a comptabilisé un actif d'un montant de 750 000 \$ au titre de la redevance liée à AUPLATA (voir la note 4).

Le Permis Exclusif de Recherches, qui sera remplacé par un Permis d'Exploitation (« PEX »), (voir la note 19 pour des explications plus détaillées) sera transféré à SOTRAPMAG une fois délivré par les autorités françaises.

19) Actifs détenus en vue de la vente

En janvier 2010, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, responsable des technologies vertes et des négociations sur le climat, a notifié à EURO que le PER ne pourrait être reconduit après novembre 2010. C'est pourquoi EURO, en accord avec AUPLATA, a déposé le 30 novembre 2010 une demande de permis d'exploitation (« PEX »). Cette demande de permis inclut également un transfert du PEX à SOTRAPMAG, une fois qu'il aura été accordé. Le PEX couvrira une zone nettement plus petite (14,4 km²), mais qui a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité. Une demande de PEX ne peut être déposée que s'il est possible de démontrer que des travaux substantiels ont été réalisés et d'apporter la preuve de la viabilité économique.

Du fait de l'accord transactionnel avec GOLDEN STAR portant sur le transfert des propriétés Paul Isnard, la valeur recouvrable du PER a été revue à la hausse au 31 décembre 2009. En 2010, il a été établi que cette valeur restait justifiée pour les motifs exposés à la note 18. En conséquence, au 31 décembre 2010, EURO a maintenu la reprise de 750 000 \$ de la provision pour dépréciation portant sur le PER.

Les actifs et passifs de SOTRAPMAG et les droits d'EURO sur le PER ont été présentés comme « détenus en vue de la vente » aux 31 décembre 2010 et 2009, comme analysé dans le tableau ci-après :

Actifs classés comme détenus en vue de la vente (milliers d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Paul Isnard	4 136	3 835
Dépréciation de Paul Isnard	(3 572)	(3 312)
Créances clients ¹	-	42
Trésorerie	-	2
Total	564 €	567 €

¹ Créances sur Golden Star

Passifs classés comme détenus en vue de la vente (milliers d'€)	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Dettes fournisseurs	-	38
Autres passifs courants ¹	-	27
Total	- €	65 €

¹ Montant dû à IAMGOLD France



Rapports des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2010

EURO RESSOURCES S.A.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine Cedex

S&W Associés
8, avenue du Président Wilson
75116 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2010)

Aux Actionnaires
EURO RESSOURCES S.A.
23 rue du Roule
75001 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EURO RESSOURCES S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ Comme indiqué dans la note de l'annexe relative aux « Faits caractéristiques », votre société a comptabilisé en créances d'exploitation, un montant de 564 K€ au titre du complément de prix de cession de sa filiale Sotrapmag à Auplata S.A.. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction et l'estimation qui en résulte.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

EURO RESSOURCES S.A.

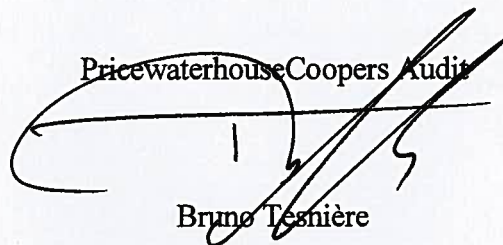
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

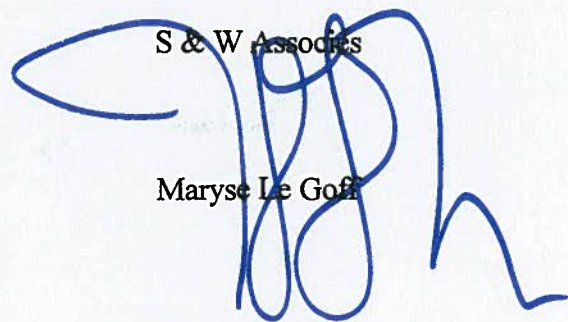
Exercice clos le 31 décembre 2010 - Page 3

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2011

Les commissaires aux comptes

~~PricewaterhouseCoopers Audit~~

Bruno Tesnière

S & W Associates

Maryse Le Goff

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT

Le document ci-dessous, qui vous est fourni pour information, est une traduction libre en français du rapport d'audit émis en langue anglaise sur les comptes de la Société établis conformément aux normes IFRS pour les besoins de publication de ces comptes au Canada. Ce document doit être lu conjointement avec le rapport original en anglais

Aux actionnaires et au Conseil d'administration d'Euro Ressources S.A.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, d'Euro Ressources S.A., comprenant l'état de situation financière au 31 décembre 2010 ainsi que l'état du résultat global, l'état de variation des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction relatives aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'Euro Ressources au 31 décembre 2010, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière.

Neuilly-sur-Seine, le 21 mars 2011

PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière



Attestation des Responsables



EURO RESSOURCES S.A.

Je soussigné,

Monsieur Larry E. Phillips, agissant en qualité de Directeur Général de la société EURO Ressources,

Atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait le 29 avril 2011

Monsieur Larry E. Phillips
Directeur Général

23, rue du Roule
75001 - Paris

S.A.
au capital de 624.964,61€
SIRET 390 919 082 00086
Code APE : 142 A